



Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs,
Professeurs des écoles, PsyEN EDA, AESH,
Contractuels de l'Education Nationale

RENCONTRE INTERSYNDICALE AVEC LA DASEN MERCREDI 18 JUIN

en présence de :

Mme C Côme, IA DASEN

Mme N Masneuf, secrétaire générale

Mme M Eybert, DASEN adjoint

Mme Chorain, chef de la DIPER

organisations syndicales : SNUDI FO, SNUIPP, UNSA, SNE,
SNALC

Ordre du jour :

- PAP modalités
- Temps partiels
- Ineat / Exeat

DASEN : « Cette rencontre n'est pas une instance, c'est un temps de dialogue en dehors de tout enjeu de représentativité, pour échanger de façon constructive et respectueuse. Ce n'est pas le lieu pour revendiquer. »

Le SNUDI intervient pour signaler son incompréhension suite à l'absence de réponse à sa demande d'audience depuis le mois d'avril, malgré plusieurs relances.

Réponse DASEN : « Je pensais qu'on vous avait répondu. Vous aurez peut-être les réponses ce soir. »

N Masneuf, secrétaire générale : « Demandez nous une audience, on vous répondra. »

PAP :

DASEN : « Beaucoup de PAP dans cette académie, et de candidatures, qui ne conviennent pas, très chronophage ; faire une short list l'an prochain, et on auditionne que les short-listés, mais on répond à toutes les personnes ; ça fait gagner du temps, ça évite de leurrer les candidats. »

Mme Eybert explique que la liste sera faite par les commissions et qu'elle est en cours de réflexion, au regard des exigences du poste et du profil du candidat. Il y aura une commission d'harmonisation.

Le SNUDI soulève deux problèmes concernant les PAP ULIS collège : l'accessibilité des postes au PE dans des délais très courts, et la non prise en compte des situations médicales pour les affectations, alors que même sur les PAP la prise en compte du handicap est la 2ème priorité légale des lignes directrices de gestion académique mobilité, qui précisent : "Parmi les profils en adéquation avec le poste offert, les demandes des agents relevant d'une priorité légale seront jugées prioritaires."

Mme Masneuf : « Le candidat est affecté uniquement en fonction de ses compétences. Ce ne serait pas juste d'affecter en fonction du handicap. »

Mme Chorain : « On s'est calé sur le calendrier du 2nd degré et on a relayé tout de suite. »

Mme Côme : « Quand la réponse est négative on renvoie vers IEN ou service pour avoir des explications. »

Temps partiels :

Mme Côme : « Suite à la CAPD, bien monter les dossiers afin d'éviter les tensions sur des dossiers incomplets. Sur autorisation on ne pourra pas tout accorder, la nécessité de service va nous guider. »

Le SNUDI interroge sur le médecin de prévention qui ne donne plus d'avis sur demande de temps partiel : comment faire valoir ces situations en conservant le secret médical et que l'administration soit éclairée sur la situation ? PAS DE REPONSE !

Ineat/exeat:

Mme Chorain: « Date limite 27 juin pour les échanges entre les DSDEN, réponses dans la 1ere quinzaine de juillet. »

Mme Masneuf : « On a des dossiers prioritaires ; forte proportion des bonifications RQTH. »

Listes complémentaires :

Le SNUDI demande quand comment seront affectés les Listes Complémentaires recrutés tardivement : en même temps que les PES 2025 ou avant, quelle modalité ?

Mme Masneuf : « On souhaite une harmonisation sur les 5 départements, ce sera tranché par la rectrice. On est favorable à ce qu'ils passent avant, réponse avant le 1er juillet. Les PES seront affectés le 1er juillet matin. »

Autres questions posées par les organisations syndicales :

Elèves hautement perturbateurs :

Mme Côme : « Elèves, enseignants, et écoles sont en souffrance ; il y a une liste prioritaire avec ARS, 60 à 80 élèves, quand une place se libère en IME ITEP il est pris dans cette liste. Ce n'est pas l'IEN qui décide de modifier l'emploi du temps, c'est l'ESS ; si temps d'école réduit l'enfant doit avoir des soins ; réponses au cas par cas ; il n'y pas forcément de réponse pour les enseignants, j'entends la détresse, c'est contre productif, tout le monde est en souffrance. La gestion de ces élèves est l'affaire de tous. »

Ecole Hypatie :

Mme Côme : « On a réitéré la demande de classement REP au ministère : elle sera classée REP+, doit paraître au BO ; je me suis toujours engagé à ce qu'il y ait des classes dédoublées ; 7 classes à Hypatie. »

Avancement :

Mme Chorain: « Fin juin pour le tableau d'avancement de la HC ; classe EX : consultation des avis jusqu'au 30 juin, publication du tableau d'avancement début juillet

Réforme de la carrière :

Mme Côme : « Pas d'info pour l'instant sur les rdv de carrière à l'échelon 6 et 8. »

Pacte :

Mme Côme : « Reconduit à la rentrée. »

Service civique : Mme Côme : « Le contingent va baisser. »